# ANNEXE I
# Les élections : modalités et pratiques

Cette fiche s'adresse à tous ceux qui souhaitent organiser une élection des élèves membres du CVC par leurs pairs. Elle ne fait pas office de procédure officielle, mais donne des conseils, qui permettent d'appréhender les élections dans leur globalité.

On élit très souvent les membres du CVC au scrutin plurinominal à un tour. Les élèves élus sont ceux ayant obtenu le plus de voix, lors du même scrutin.

C'est à vous, au préalable, de définir le nombre de sièges à pourvoir, et de le faire savoir sur les bulletins de vote.

## Avant l'élection

Après avoir communiqué sur la création d'un CVC, vous pourrez :

- Demander aux élèves de venir poser leur candidature auprès d'un adulte référent
- Leur faire remplir une profession de foi et l'afficher dans un lieu de passage
- Créer un bulletin de vote avec le nom de tous les candidats (vous êtes libre de choisir la présence ou non de suppléants)

## L'élection

Plusieurs choix s'offrent à vous quant à l'organisation pratique du scrutin :

- Faire passer toutes les classes sur un créneau de cours

→ **Avantages :** très fort taux de participation aux élections, participation de tous les niveaux de façon équitable et forte visibilité de l'élection auprès des élèves et des personnels.

- Ouvrir le bureau de vote sur des temps hors classe (récréations, temps de demi-pension) sur une période définie (1 jour, 2 jours,…)

→ **Avantages :** mise en situation réelle, libre participation des élèves et appréciation du travail réalisé en amont autour de la communication, pas d'impact sur les heures de cours.

Pour la partie matérielle, n'hésitez pas à demander au secrétariat de l'établissement la possibilité d'emprunter les urnes spécifiques aux élections des représentants des personnels. Certains établissements disposent même d'isoloirs. Cela plantera le décor et donnera un cadre officiel à l'élection.

Certaines mairies peuvent aussi mettre à disposition le matériel électoral. Il suffit de contacter le service correspondant.

**Conseil**

– Demander aux élèves candidats de tenir le bureau de vote selon un planning préalablement établi.
– Le temps du dépouillement est un moment crucial dans le processus d'apprentissage de la démocratie. Il ne faudra pas réaliser ce dépouillement seul mais y associer adultes et élèves.
– C'est à ce moment que le procès-verbal est renseigné et signé.

## Après les élections

N'oubliez pas d'afficher la liste des élèves élus. Les élèves l'attendent avec impatience. Assez rapidement après le scrutin, vous réunissez le premier CVC et félicitez les élus, en leur donnant les chiffres officiels de la participation aux élections.

# ANNEXE II
## Les partenaires du conseil de vie collégienne

La capacité des collégiens à déterminer les ressources nécessaires à la réalisation d'un projet est déterminante pour la bonne fin du projet. L'adulte référent, dans le rôle de facilitateur qui est le sien, doit inviter les élèves à mener leur projet avec leurs propres compétences et leurs propres talents, mais aussi à jalonner leur parcours de rencontres avec des adultes, des professionnels, des lycéens, des experts qui élargiront leurs horizons.

Le partenariat, envisagé comme une relation de partage entre les élèves et des tiers, permet des interactions riches et constitutives de l'engagement de l'élève. Il permet aussi au collégien de développer des aptitudes en matière de civilité et de communication. Pour le référent, faire vivre le partenariat est un enjeu stratégique qui suppose une maîtrise du calendrier et une organisation rodée.

**En interne**, on peut distinguer les partenaires suivants :

- Dans l'équipe pédagogique, les enseignants qui ont des compétences directement mobilisables pour le projet – professeur de musique, d'arts plastiques, de cinéma, par exemple – ou les professeurs aux compétences plus transversales que sont le professeur-documentaliste ou le responsable TICE notamment.
- Dans l'équipe vie scolaire, les assistants d'éducation ont bien souvent été recrutés pour un savoir-faire particulier et dans leur mission quotidienne, ils ont une connaissance des élèves et de l'emploi du temps tout à fait précieuse.
- Dans l'équipe de direction, outre le chef d'établissement et son adjoint qui se situeront plutôt dans un registre symbolique, l'adjoint-gestionnaire est un partenaire privilégié.
- Dans l'équipe administrative, il y a possibilité d'impliquer le secrétariat de direction pour assurer une bonne maîtrise du circuit d'information et du calendrier général de l'établissement.
- Les membres de l'équipe médico-sociale peuvent être sollicités pour des projets collégiens ayant trait à la santé, aux collectes solidaires…

**En externe**, il est préconisé de privilégier au départ, des associations locales agrées, proches de l'établissement et des lieux de vie des collégiens (Restos du cœur, Secours populaire, banques alimentaires, boutiques solidaires, associations de réinsertion…).

Dans un second temps, les partenaires plus institutionnels ou plus éloignés de l'établissement seront sollicités afin d'accompagner des projets d'une envergure un peu plus importante.

Parmi eux, on peut citer :

**Les dispositifs académiques :** la délégation académique à la vie lycéenne et collégienne, le volet éducatif des équipes mobiles de sécurité, les membres de la Réserve citoyenne, les associations agréées par le ministère.

**Les relais d'opinion :** il peut s'agir d'un conseiller municipal, d'un inspecteur pédagogique régional en charge de telle ou telle thématique (développement durable, harcèlement,), d'un référent académique (laïcité, prévention violence…), d'un ancien élève devenu sportif de haut niveau ou personnalité en vue…bref dans chaque établissement, il existe un vivier de personnes susceptibles d'appuyer les initiatives des collégiens auprès de tiers.

**Les élèves de lycées, membres de CVL,** sont aussi d'excellents « ambassadeurs » pour les collégiens, la sensibilisation par les pairs étant le meilleur levier de recrutement et d'animation qui soit.

### Les parents d'élève, des ambassadeurs de 1ère classe !

Par leur responsabilité professionnelle ou leur disponibilité, les parents sont à la fois des soutiens pour la réalisation des projets, des relais d'information et d'opinion et aussi des co-constructeurs potentiels. Ce sont donc des partenaires privilégiés.